



## Mur de soutènement + empiètement

Par **sarah**, le **22/10/2010** à **21:43**

Bonjour,

nous avons fait en avril 2009 l'acquisition d'une maison individuel en lotissement.

dans un premier temps nous avons rencontrer un soucis de haie (tuyas hauteur + de 2 metres et large de plus 1 metre située sur un mur de soutènement avec cloture) donc nous avons demander à notre voisine de tailler celle ci en lui proposant de rentree dans notre terrain

etant donné qu'elle ne bougé pas nous l'avons relancer à plusieurs reprise du coup elle en a eu marre et a fait arracher sa haie sur toute la longueur (environ 30 metres)

Une fois la haie arracher nous nous sommes aperçu que le mur soutènement avec cloture empiéter sur notre terrain de 1 metre donc nous n'avons pas compris car il part bien d'une borne mais il n'a pas ete construit sur la limite.

du coup la voisine a posée une cloture chez elle de facon a se debarasser de ce mur

nous avons appris que notre voisine avait payé les materiaux et avait demander a notre ancien propriétaire de le construire ce qu'il a fait mais pas droit .

Pouvez me dire ce que vous en pensez car aujourd'hui étant donné que le mur est chez et qu'il soutient ses terres nous ne pouvons pas le démolir

Merci de nous adresser vous conseils sachant que nous avons essayer l'amiable et qu'elle ne veut rien savoir

Merci d'avance